

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 10 Avril 2024 à 18h

Corrigé suite CM du 30 Avril 2024

Présidente de la séance : Le Maire Chantal Fritsch

Présents : Mesdames Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL, Dominique LE CRONC, Evelyne MALET, Sylvie PUECHLONG,

Messieurs Bernard LIS, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE, Vincent ROCHETTE.

Représentée : Christine SERRET a donné pouvoir à Dominique LE CRONC

Secrétaire de séance : Philippe PUIGMAL

Le quorum est atteint : présents 10, votants 11

Ordre du jour	Vote
1. Approbation du PV du conseil municipal du 22 mars 2024.	Pour :10 Contre :1
2. Approbation du compte administratif Commune 2023	Adopté
3. Approbation du compte de gestion Commune 2023	Adopté
4. Affectation des résultats Commune 2023	Adopté
5. Approbation du compte administratif Assainissement 2023	Adopté
6. Approbation du compte de gestion Assainissement 2023	Adopté
7. Affectation des résultats Assainissement 2023	Adopté
8. Vote du Budget Commune 2024	Adopté
9. Vote du budget Assainissement 2024	Adopté
10. Vote du taux des taxes directes 2024	Adopté
11. Défraiements des trajets effectués par les élus, sur justification (convocation de réunion).	Adopté
12. Délibération projet transition écologique (installation de panneaux photovoltaïques et d'une cuve) modification du plan de financement suite à la modification du montant de la DETR (40%)	Adopté
13. Adhésion à Vaucluse Ingénierie département	Adopté
14. Convention CAUE pour Cabinet libéral et logements	Adopté
15. Vente de la parcelle n° A873 à Monsieur Perrier Jean louis (et non à M. et Mme)	Adopté
16. Epicerie Flavie : Maintien ou pas de la gratuité de l'emplacement hebdomadaire pour 2024	Gratuité pour tous
17. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'adhésion PNR Ventoux - Salon de coiffure ambulant (2 fois par mois) 	Adopté

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 22 mars 2024.

Votes : 11 votants Pour : 10 Abstentions : 0 Contre : 1

2. Approbation du compte administratif Commune 2023

Bernard Lis, premier adjoint a présenté le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire Chantal Fritsch qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Le résultat de l'exercice est excédentaire d'un montant de 225 810.51€.

Compte administratif Commune 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		185 172.54	263 430.18			
Opération de l'exercice	264 192.38	406 711.85	363 561.08	626 591.28	627 753.46	1 033 303.13
TOTAUX	264 192.38	591 884.39	626 991.26	626 591.28	891 183.64	1 218 475.67
Résultat de clôture		327 692.01	399.98			327 292.03
Restes à réaliser			281 781.52	180 300.00		
TOTAUX CUMULES			282 181.50	180 300.00		
RESULTATS DEFINITIFS		327 692.01	101 881.50			225 810.51

Votes : 11 votants Pour : 10 Abstentions : 0 Contre : 0

3. Approbation du compte de gestion Commune 2023

Le conseil municipal approuve le compte de gestion établi par Madame la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine conforme au compte administratif de la commune.

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

4. Affectation des résultats Commune 2023

Le conseil municipal a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement réalisé en 2023 au budget annuel de la commune soit 327 692.01€ : une partie en section d'investissement à savoir 101 881.50€ et le reste en section de fonctionnement du budget 2024, à savoir 225 810.51€.

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

5. Approbation du compte administratif Assainissement 2023

Bernard Lis, premier adjoint a présenté le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire Chantal Fritsch qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré. Le résultat de l'exercice est excédentaire d'un montant de 153 968.63€.

Compte administratif Assainissement 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		41 224.71		115 802.66		157 027.27
Opération de l'exercice	34 559.52	24 443.45	10 719.67	17 777.00	45 279.19	42 220.45
TOTAUX	34 559.52	65 668.16	10 719.67	133 579.66	45 279.19	199 247.82
Résultat de clôture		31 108.64		122 859.99		153 968.63
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		31 108.64		122 859.99		153 968.63

Votes : 11 votants Pour : 10 Abstentions : 0 Contre : 0

6. Approbation du compte de gestion Assainissement 2023

Le conseil municipal approuve le compte de gestion établi par Madame la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine conforme au compte administratif du budget assainissement de la commune.

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

7. Affectation des résultats Assainissement 2023

Le conseil municipal a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement réalisé en 2023 au budget annuel de l'Assainissement, soit 31 108.64€ en section de fonctionnement du budget 2024.

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

8. Vote du Budget Commune 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget Commune selon le tableau ci-dessus et rappelle que les documents budgétaires sont consultables en mairie :

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
612 371.51 €	612 371.51 €	757 387.05 €	757 387.05 €
Budget total		1 369 758.56 €	

9. Vote du budget Assainissement 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget Assainissement selon le tableau ci-dessus et rappelle que les documents budgétaires sont consultables en mairie :

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
57 998.31 €	57 998.31 €	140 636.99 €	140 636.99 €
Budget total		198 635.30 €	

10. Vote du taux des taxes directes 2024

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire le taux des taxes comme en 2023 :

Taxe foncière bâti : 33.56%

Taxe foncière non bâti : 47.93%

Taxe d'habitation : 14.33%

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

11. Défraiements des trajets effectués par les élus, sur justification (convocation de réunion).

Conformément à l'article R 2123-22-2 du CGCT, les membres du conseil municipal élus non indemnisés et délégués d'un Syndicat auquel la commune est adhérente pourront être indemnisés de leur frais de déplacements sur présentation de pièces justificatives et selon les modalités réglementaires.

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

12. Délibération projet transition écologique (installation de panneaux photovoltaïques et d'une cuve) modification du plan de financement suite à la modification du montant de la DETR (40%)

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

13. Adhésion à Vaucluse Ingénierie département.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à l'agence départementale « Vaucluse ingénierie » qui est chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, soit une prestation en aménagement des espaces publics et bâtiments/équipements publics. La commune paiera une cotisation forfaitaire annuelle selon la formule d'adhésion N°2 et approuve les statuts de l'agence.

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

14. Convention CAUE pour Cabinet libéral et logements

La convention avec le CAUE concerne la mission d'accompagnement du maître d'ouvrage dans le cadre d'un projet de construction d'un cabinet libéral et de logements. L'étude de capacité et de faisabilité du projet au centre du village et au boulodrome mettra en adéquation un programme, des usages, des contraintes réglementaires, des performances techniques et thermiques et une enveloppe financière.

Il est demandé (E Malet) quelle suite est donnée par Soliha concernant leur prise en charge du dossier logement au centre du village. Réponse il ne retienne pas notre dossier car la part reconstruction est trop importante par rapport à la partie rénovation. Il faut trouver un autre porteur de projet dans des conditions qui nous conviennent.

La proposition de convention d'accompagnement du CAUE est néanmoins soumise au vote. Il est demandé (F Chopin) de modifier le texte de l'intitulé de la mission pour intégrer les avancées suite à la proposition d'étude du site du boulodrome pour le cabinet médical

Le conseil municipal a autorisé Madame le Maire de signer cette convention sous réserve des modifications de l'intitulé.

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

15. Vente de la parcelle n° A873 à Monsieur Perrier Jean louis (et non à M. et Mme)

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

16. Epicerie Flavie : Maintien ou pas de la gratuité de l'emplacement hebdomadaire pour 2024 (2023 gratuit)

Le conseil municipal a décidé la gratuité de l'occupation de l'espace public pour l'épicerie Flavie, les producteurs de fruits et légumes et la coiffeuse ambulante. Il est mentionné le rôle de lien social de cette épicerie ambulante très appréciée et au service des buissonnais. La question se pose des agriculteurs qui vendent leur production au niveau du boulodrome.

Vient aussi dans la discussion les éventuels frais (électricité, eau...) l'idée est qu'il n'y ait pas de charge pour la commune si gratuité. Un bilan sera à faire dans un an.

Votes : 11 votants Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

17. Questions diverses

- Projet d'adhésion PNR Ventoux
- Salon de coiffure ambulancier (2 fois par mois)

La séance est levée à 20h14, l'ordre du jour étant épuisé.

Le secrétaire de séance

Philippe PUIGMAL



Le Maire,

Chantal FRITSCH

